

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 12

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Aire de sport et loisirs VESSEAU/actes modificatifs aux marchés 2018-17, 2019-05 et 2019-14bis

Le Président rappelle que par délibérations successives des 7 février 2019, 11 avril 2019 et décision du 9 juillet 2019, les 10 lots du marché de travaux cité en objet ont été attribués pour un montant total HT de : **686 150.05 € HT.**

Il précise qu'en cours d'exécution du marché, des adaptations techniques demandées par le maître d'œuvre mais aussi par la CCBA ont nécessité quelques ajustements sur les travaux.

Ainsi, les lots suivants ont été modifiés :

Lot 1 TERRASSEMENT / VRD / CLOTURES / MOBILIERS (attribué à SATP-NURY)

Lot 3 SKATEPARK (attribué à CBTS)

Lot 5 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM / SERRURERIE (attribué à CMV)

Lot 6 PLATRERIE / PEINTURE / MENUISERIES INTERIEURES (attribué à TOGNETTY)

Lot 9 ELECTRICITE CFO / CFA (attribué à ROBERT)

Considérant que ces adaptations nécessitent la régularisation des marchés, le **Président** demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les actes modificatifs (avenants) à intervenir pour les montants indiqués ci-après :

Entreprises	Montant HT initial du marché	Nouveau montant HT du marché	Différence HT
SATP LOT 1	269 327.99€	269 792.23€	+ 464.24
CBTS LOT 3	51 921.96€	48 561.96€	-3360,00
CMV LOT 5	72 356.63€	80 317.43€	+7960.80
TOGNETTY LOT 6	46 502.10€	43 894.93€	-2 607.17
ROBERT LOT 9	49 266.00€	24 802.00€	-24 464.00
			- 22 006,13

Le nouveau global du marché étant, après modifications, porté à : 664 143.92 € HT (soit une variation de -3.21% par rapport au montant initial des marchés)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à signer les actes modificatifs tels que présentés et le charge de les notifier aux entreprises concernées, au maître d'œuvre de l'opération et à la trésorerie d'Aubenas.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 18 décembre 2019

Le Président, Louis BUFFET

